

16 juin 2010 -12:18

Conseil des ministres du 16 juin 2010

Le Conseil des ministres s'est réuni au Palais d'Egmont, le mercredi 16 juin 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au Palais d'Egmont, le mercredi 16 juin 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

16 juin 2010 -12:18

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2010

Programme d'investissement fédéral 2010

Libération de la deuxième tranche du programme d'investissement fédéral 2010

Libération de la deuxième tranche du programme d'investissement fédéral 2010

Sur proposition du ministre du Budget Guy Vanhengel et du secrétaire d'Etat au Budget Melchior Wathelet, le Conseil des Ministres a décidé de libérer la deuxième tranche de 25 % du programme fédéral d'investissements publics destiné aux services publics fédéraux et à la Régie des bâtiments.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>

16 juin 2010 -12:18

Appartient à [Conseil des ministres du 16 juin 2010](#)

Présidence belge de l'UE

Répartition du budget de la Présidence belge de l'Union européenne

Répartition du budget de la Présidence belge de l'Union européenne

Le Conseil des ministres a pris une série de mesures concernant le budget de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Il s'agit de l'exécution des décisions du 13 novembre 2009 et du 12 février 2010.

Répartition fédérale de la deuxième tranche

30 % des crédits pour les événements sont libérés, en fonction des dépenses réelles de la première tranche

Pour info : la première tranche a été libérée par l'arrêté royal du 12 février 2010 pour 100 % des crédits de personnel et 50 % des crédits pour les événements. La troisième tranche sera libérée à la fin septembre 2010 pour le solde des crédits destinés aux événements.

Suivi de l'exécution des crédits au sein des différents services publics fédéraux

Un tableau de synthèse reprenant les engagements des différents SPF est établi chaque mois.

Economies résultant de la mise en oeuvre du Traité de Lisbonne

L'organisation des Conseils européens sont pris en charge par les services du Président permanent du Conseil européen.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget et
de la Simplification administrative

Queteletplein 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 211 38 11

<http://www.chastel.belgium.be>

16 juin 2010 -12:18

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2010

Assurance obligatoire soins de santé

Ticket modérateur et tiers payant

Ticket modérateur et tiers payant

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série d'initiatives de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx dans le domaine de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités :

- L'application du tiers payant pour les prestations en ergothérapie est introduite.
- L'intervention personnelle (ticket modérateur) que le bénéficiaire doit payer pour la consultation d'un médecin spécialiste est plafonnée à 15,50 euros.
- La réduction du ticket modérateur pour la consultation d'un médecin spécialiste en endocrino-diabétologie et en gériatrie après avoir été envoyé par un médecin généraliste est élargie aux quatre nouvelles prestations, qui ont été introduites depuis le 1er février 2007 pour l'endocrino-diabétologie et depuis le 1er février pour la gériatrie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

16 juin 2010 -12:18

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2010

Loterie Nationale

Plan de répartition provisoire des subsides de l'exercice 2010 de la Loterie Nationale

Plan de répartition provisoire des subsides de l'exercice 2010 de la Loterie Nationale

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal déterminant le plan de répartition provisoire des subsides de l'exercice 2010 de la Loterie Nationale.

Les subsides s'élèvent au total à 225,3 millions d'euros et sont octroyés sur la base de lois, d'arrêtés royaux, de contrats passés avec la Loterie Nationale et de décisions annuelles du Conseil des ministres ,pour assurer la continuité des projets. Les bénéficiaires légaux sont la Caisse nationale des calamités, le Fonds belge de survie et la Coopération belge au développement (DGCD). En outre, 27,44 % du bénéfice de la Loterie Nationale est réparti entre les Communautés.

Les subsides sont également octroyés comme dotations spécifiques, comme subsides sous l'égide du gouvernement fédéral, à des projets de rénovation et de restauration, à des projets de participation sociale, à des événements, à des projets de prestige national ainsi qu'à des projets relatifs aux Objectifs du Millénaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

16 juin 2010 -12:18

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2010

Présidence européenne

Les lignes de force pour la présidence belge sont fixées

Les lignes de force pour la présidence belge sont fixées

Lors d'une réunion conjointe de tous les gouvernements, les lignes de force de la présidence belge de l'Union européenne ont été fixées. Il s'agit d'une part de thèmes déterminés par l'agenda européen et d'autre part d'un certain nombre d'accents que la Belgique désire porter.

Le programme est bâti autour de 5 grands axes :

- Un axe socio-économique qui vise une croissance durable et soutenue
- Un axe social qui vise la cohésion sociale
- Un axe environnement qui vise une économie pauvre en émissions de carbone
- Un axe liberté, sécurité et Etat de droit qui vise une politique européenne sur le plan de la Justice, des Affaires intérieures, de l'Asile et de l'immigration
- Un axe action extérieure qui vise un rôle plus important pour l'Union européenne en tant qu'acteur pour la paix et la sécurité dans le monde

Ces axes sont approfondis au travers de 13 chapitres thématiques où ces priorités spécifiques sont abordées. Notre présidence est prête sur le plan organisationnel. Le calendrier des différents conseils est au stade final et la répartition des tâches est achevée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget et de la
Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>

16 juin 2010 -12:18

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2010

Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Mise à disposition d'un véhicule de fonction pouvant être utilisé à des fins privées aux managers du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Mise à disposition d'un véhicule de fonction pouvant être utilisé à des fins privées aux managers du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à régulariser la mise à disposition d'un véhicule de fonction pouvant être utilisé à des fins privées aux managers du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE).

Le projet a pour but de confirmer l'égalité de traitement entre les managers du KCE et ceux des autres services publics, en mentionnant explicitement que cet avantage fait partie de la rémunération.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'article 15 de l'arrêté royal du 20 février 2003 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management au sein du Centre fédéral d'expertise des soins de santé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

16 juin 2010 -12:18

Appartient à [Conseil des ministres du 16 juin 2010](#)

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe